RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 7
Présents : 6
Votants : 6

Commune de TRAVERSERES

Séance du 6 octobre 2026

Objet

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

N° de délibération

20261006

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire.

Date de convocation : 30 septembre 2026

Étaient présents : BARASZ Olivier, CLAVE Emilie, KOVACICEK Corinne, LATAPIE Jean-Luc, LE TALLEC Sophie, TRIESTE Patrick

Excusé : PAU André

LE TALLEC Sophie est élue secrétaire.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes pour y intégrer un tarif à la journée pour les habitants de la commune.

Ouï l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des présents d'instaurer les tarifs suivants :

Utilisation	Résident	Non résident
Journée	30 €	150 €
Week end	60 € (forfait fluides)	300 €
Réunion/Formation	Gratuit	60 € (forfait fluides)
Toute autre demande	À voir avec le maire	À voir avec le maire

Et charge monsieur le maire de faire procéder à la mise à jour des contrats de location.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

COURRIER ARRIVEE LE
12 OCT. 2026
Sous-Préfecture de MIRANDE

Le Maire,
Olivier BARASZ

La secrétaire,
Sophie LE TALLEC

Monsieur le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'État.